

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 3 juillet 2023

Membres présents : 10

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Gaëlle FORNETTE, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Pascal ROUSSEL, Francis RINGOT

Absents excusés :

Régis DEXANT – a donné son pouvoir à Thibault DAPREMONT

Sébastien GAY – a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE

Bruno GROSSI – a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT

Annie MANDION

Valérie de SARIAC

Madame le Maire ouvre la séance à 19h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- Décision modificative « financement travaux route de Salbris »
- Règlement périscolaire
- Echange sur le Plan d'Aménagement de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en présence du référent urbanisme de la Communauté de communes
- Questions et informations diverses

Mme le Maire présente M. Alain DELARBRE, référent urbanisme pour la CCSE et ancien membre du comité de pilotage du SCot (Schéma de Cohérence Territoriale) qui, intéressé par le regard des élus, a accepté de venir répondre aux questions légitimes des Conseillers de Marcilly sur le PADD. Ce document, résultat d'un long travail à partir de la loi « Climat et Résilience » de 2021 et dont l'un des objectifs est la limitation de la consommation des espaces naturels, doit faire l'objet d'un débat dans les 12 conseils municipaux de la CCSE : un débat, c'est-à-dire que des questions peuvent amener à des amendements, le conseil communautaire opérant l'arbitrage final. Ce texte est volontairement « ouvert » dans la perspective de règlements ultérieurs très précis.

Le PADD, projet politique de territoire, s'inscrit dans le cadre du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires-article 10 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République de 2015) : il limite à 50 % la consommation des espaces entre 2021 et 2031 en rapport avec celle de 2011-2021.

Des échanges ont lieu sur les « dents creuses », l'opportunité ou non d'une extension avec lotissement, la rénovation des logements vacants, le bois-énergie....

Le Conseil remercie M. DELARBRE de sa disponibilité.

Mme le Maire reprend l'ordre du jour et soumet le PV du CM du 14 juin 2023 au vote : unanimité.

Décision modificative :

- Nécessité d'inscrire un emprunt relais à hauteur de 210 000 € pour financer les travaux de la route de Salbris, les subventions et la TVA n'étant versés qu'à la fin de ceux-ci. Unanimité.
- Participation au voyage en Italie des 5 collégiens marcigaultais pour 50 € chacun. Unanimité.

Règlement périscolaire :

La reprise de compétence de l'accueil périscolaire par la commune exige que le règlement soit adapté. Unanimité sur la nouvelle rédaction.

Questions et informations diverses :

- Subvention de 100 € à la chorale de Loreux « Chœur et Partage » qui recrute sur 12 communes et accueille 8 Marcigaultais. Unanimité.
- « Soirée Tiphaine » le 29 juillet 2023 : la demande de report de l'extinction de l'éclairage public à 3h du matin est limitée plus raisonnablement à 2h du matin. Unanimité.
- Demande de mise à disposition de bancs pour le concours de pétanque. Accordé.
- « Opération haies qui gênent » le passage de piétons : la taille sera requise pour des raisons de sécurité, mais les prochaines devront tenir compte des périodes de nidification (du 15 février au 15 septembre)
- Demandes présentées par les professeures des écoles lors du Conseil du 15 juin 2023
- Plantations route de Salbris : en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

La secrétaire de séance

Le Maire